

FICHE PRATIQUE

Calendrier des démarches à accomplir à la suite d'un décès

ACCOMPAGNER TOUS LES PARCOURS DE VIE

1 - Les premières démarches

Dans les 24 heures

Effectuez la déclaration de décès à la mairie du lieu du décès avec :

- le certificat de décès établit par le médecin ;
- les papiers d'identité du défunt ;
- ceux du déclarant.



Dans les 6 jours

- Organisez les obsèques, ils devront avoir lieu dans les 14 jours calendaires après le décès.

Vous devez déterminer les modalités d'obsèques, autant que possible selon la volonté du défunt et vous mettre en relation avec une entreprise de pompes. Pour cela, vérifiez si un contrat d'obsèques a été souscrit par le défunt.

- Prévenez les **banques** et les **organismes de crédit**, et clôturez les comptes individuels du défunt (hors comptes joints).

Pour connaître la totalité des comptes du défunt, demandez l'accès au Ficoba : le fichier national des comptes bancaires et assimilés qui liste tous les comptes bancaires ouverts en France.

[Site du service public pour savoir comment accéder au Ficoba](#)

- Transformez le compte joint en compte personnel.
- Prévenez l'**employeur** et demandez-lui d'informer la **Prévoyance**.

(Prévenez Pôle Emploi si le défunt percevait des indemnités chômage.)

2 - Au plus tôt et dans le mois

- Prenez rendez-vous avec le **notaire** pour organiser la succession et enregistrer le testament.

Cette démarche n'est pas obligatoire lorsqu'il n'y a pas de bien immobilier ou que la succession est inférieure à 5000€, et en l'absence de testament.

- Prévenez le **propriétaire du logement** en cas de location, et demandez soit à annuler le bail, soit à le faire transférer au nom du conjoint.
- Informez la **Caisse de retraite de base** (CARSAT, RSI, MSA, CNRACL...) et la **caisse de retraite complémentaire** (AGIRC-ARRCO, IRCANTEC, RAFFP...) en envoyant le certificat de décès.

Pensez à demander les pensions de réversion : cela ne se fait pas de façon automatique, il faut en faire la demande.

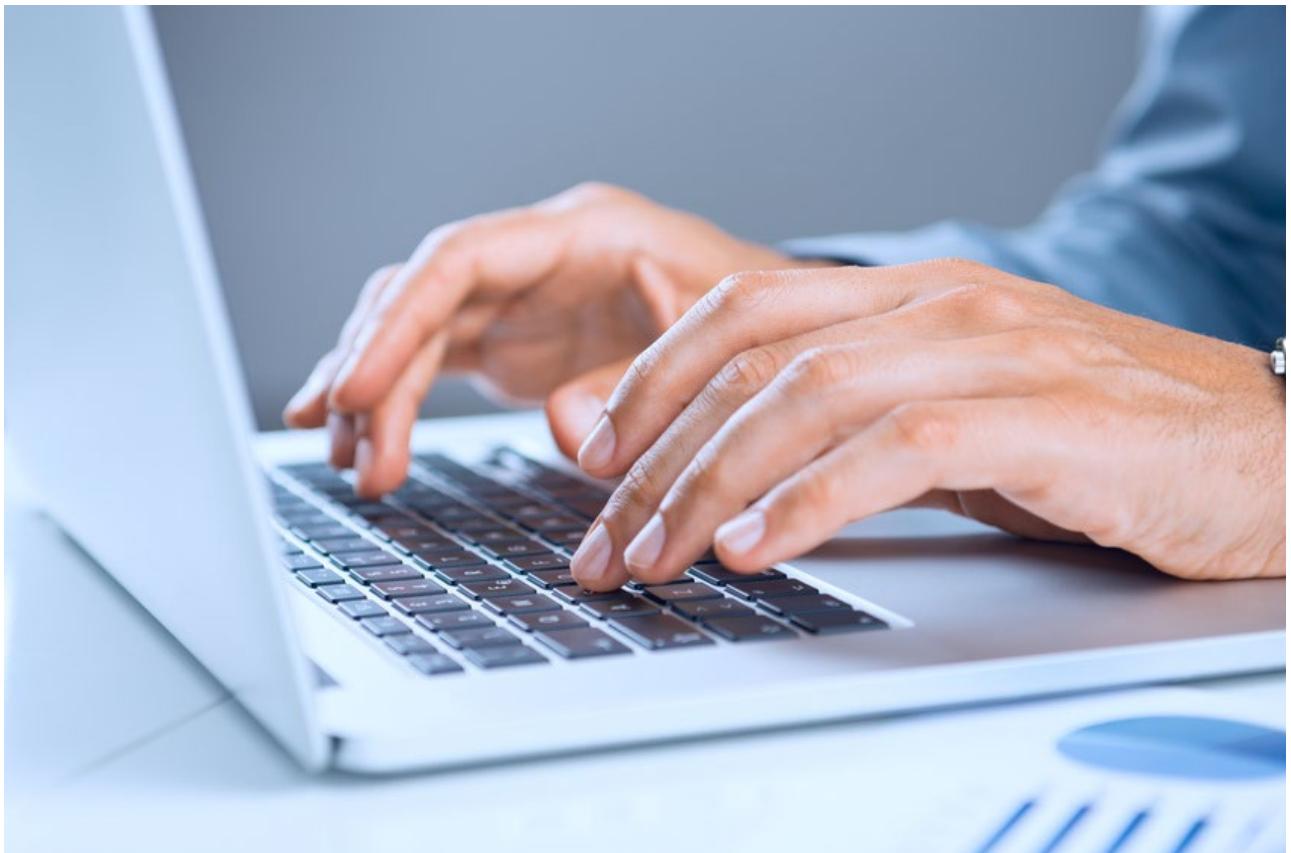
- Prévenez la **Caisse d'Assurance Maladie** (CPAM, CNMSS...) pour obtenir le capital décès et peut-être une pension de veuf ou de veuve invalide.

Pensez à demander le capital décès si le défunt était en activité.

- Prévenez la **CAF** (caisse d'allocations familiales) pour demander le cas échéant l'allocation de parent isolé ou l'allocation de soutien familial.
- Prévenez les **assurances et les institutions de prévoyance** (assurance santé, assurance habitation, contrat obsèques, assurance vie, contrat prévoyance...), afin d'arrêter les prélèvements et pour obtenir éventuellement le versement d'un capital décès, ou d'une rente, ou de frais d'obsèques.



- Prévenez **le Conseil Départemental** (en cas de versement d'aide comme de l'APA par exemple).
- Prévenez **le centre des impôts** pour la taxe foncière et/ou la taxe d'habitation et l'impôt sur le revenu.
- Saisissez **le juge des tutelles du tribunal judiciaire (ex TGI)**, si le défunt laisse des enfants mineurs.
- Gérez la rupture du contrat de travail des employés à domicile.
- Informez **les organismes prestataires** tels que :
 - les opérateurs de téléphonie (Orange, Free, SFR,...) ;
 - le service des eaux ;
 - EDF, ENGIE, Direct énergie, ... ;
 - les sociétés d'abonnement (magazines, journaux, satellite,...).
- Clôturez les comptes numériques du défunt (réseaux sociaux, adresse mail...).



3 - Dans les 6 mois

- Déclenchez le règlement de la succession, si il y a lieu.
- Si le défunt possédait un véhicule : prévenez la préfecture pour modifier le nom du propriétaire sur le certificat d'immatriculation (carte grise).
- Régularisez l'impôt sur le revenu, la taxe foncière et la taxe d'habitation du défunt le moment venu.



4 - Le calendrier en bref



Dans les 6 jours

- Effectuez la **déclaration de décès** à la mairie du lieu du décès.
- **Organisez les obsèques.**
- Prévenez les **banques** et les **organismes de crédit**, et clôturez les comptes individuels du défunt (hors comptes joints).
- Transformez le compte joint en **compte personnel**.
- Prévenez **l'employeur** et la **Prévoyance**.



Dans le mois

- Prenez rendez-vous avec le **notaire** si succession à prévoir (+ 5000€ et bien immobiliers)
- Mettez fin au **bail**.
- Informez les **caisses de retraite** et demander la **réversion**.
- Prévenez la **caisse d'assurance maladie** et la **CAF** si il y a des enfants.
- Prévenez les **assurances** et les **institutions de prévoyance**



Dans les 6 mois

- Déclenchez le **règlement de la succession**, si il y a lieu.
- Si le défunt possédait un **véhicule** : prévenez la **préfecture** pour modifier le nom du propriétaire sur la carte grise.



L'année qui suit le décès

Régularisez l'impôt sur le revenu, la taxe foncière et la taxe d'habitation du défunt.